

SCEAU

Le bâtiment devra répondre aux exigences du C.N.B. édition courante ainsi qu'aux règlements municipaux en vigueur.
 Aviser l'architecte et l'ingénieur des irrégularités à ce sujet.
 L'entrepreneur et ses sous-traitants, devront vérifier les dimensions, les cotes et les quantités, tant sur le plan que sur place, et un avis d'erreurs, d'omissions ou de difficultés seront immédiatement transmis à l'architecte ou l'ingénieur, avant d'entreprendre tout travail.
 Aucune dimension ne sera prise sur le plan à l'aide d'une échelle.
 On avisera toutes les compagnies d'utilité publique qui ont des installations près du chantier.
 Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

REGISTRE D'ÉMISSIONS

10		
9		
8		
7		
6		
5		
4		
3	Émis pour commentaires	08-12-2021
2	Émis pour commentaires	06-11-2021
1	Émis pour commentaires	21-10-2021
no.	Description	JJ-MM-AAAA

NOM DU CLIENT

REDBOURNE

NOM DU PROJET

DIVISION SUITE 5E

1801 MCGILL COLLEGE, 5E, SUITE 500

TITRE DU DESSIN

PLAN PROPOSÉ OPTION G

DATE DU DÉBUT :	OCT. 2021	DESSINÉ PAR :	PG / ML
ÉCHELLE:	INDIQUÉE	VÉRIFIÉ PAR:	ELM

PROJET	PAGE
21-R25	A-7

